

Association Mi Casa
246 rue du Faubourg Saint Antoine
75012 PARIS

Le 13 Juillet 2025

Compte rendu d'Assemblée Générale tenue par correspondance.

Le 17 juin 2025, l'ensemble des membres de l'Association ont été interrogés par courrier électronique sur une modification des statuts, plus précisément sur l'insertion à l'alinéa 3 de l'article 2 des mots « ou dans un autre pays d'Amérique Latine », après le mot « Colombie », et avant les mots « au soutien des enfants ... ».

Membres interrogés : 14
Réponses positives : 11
Réponses négatives : 0
Abstention/pas de retour : 3

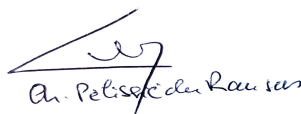
En conséquence, la résolution suivante est adoptée :

Il est inséré à l'alinéa 3 de l'article 2 des mots « ou dans un autre pays d'Amérique Latine », après le mot « Colombie », et avant les mots « au soutien des enfants ... ».

La nouvelle rédaction de l'alinéa 3 article 2 est donc :

« le soutien d'autres organismes ou institutions travaillant en Colombie ou dans un autre pays d'Amérique Latine au soutien des enfants les plus défavorisés, et inscrivant dans leur action une dimension éducative, humaine, spirituelle »

Le Président,



Ch. Pélissier du Rausas

Ch. Pélissier du Rausas